

## **Petite histoire de l'orgue à Guingamp**

La paroisse Notre-Dame, intra-muros, fut la seule des cinq paroisses guingampaises d'ancien régime à posséder des orgues. Elle en avait été dotée dès le Moyen Age. Cet "équipement collectif", au même titre que les halles, l'horloge, la fontaine publique, était l'indice d'un fort degré d'organisation urbaine et des capacités financières d'une ville. Cela ne peut étonner d'une cité qui figure parmi les cinq plus peuplées de Bretagne avant la grande peste de 1481. Guingamp comptait alors plus d'habitants qu'elle n'en compte aujourd'hui. La ville tirait sa renommée et la plus grande part de sa richesse de ses foires et de ses productions de draps et de cuir.

En 1457, Charles Legay, "organiste et conducteur des orgues", était déjà salarié par la communauté bourgeoise. Il reçoit, cette année-là, le jour du pardon de Notre-Dame, 50 sous pour une demi-année de pension [1]. Dix ans plus tard, l'emploi d'organiste sera bien mieux rétribué, signe d'une prospérité croissante de la ville. En 1468, le procureur des bourgeois fait marché avec maître Jehan Challoys, organiste, pour "gouverner les orgues de la grant esglise de Guingamp et aider au service pour et durant ugn an" pour le salaire annuel de 7 livres 10 sous[2]. Ce fut sans doute un emploi intérimaire, car dès 1470 le titulaire du poste était Dom Le Prateller. Situées à l'origine en la chapelle nord dite chapelle des morts, elles avaient été déplacées à une date inconnue au fond de la nef, sous la tour plate. Lors de l'effondrement de cette dernière, en 1535, elles furent totalement détruites.

Pendant plusieurs dizaines d'années l'orgue ne devait plus résonner en l'église. Le sacriste fut logé dans la maison de l'organiste dont on n'avait plus l'emploi[3]. L'urgence allait désormais à la reconstruction de l'édifice, à laquelle on travaillait encore en 1580. La ville, qui avait mal négociée la transition de l'économie drapière à celle linière, disposait de moins de ressources. La communauté cependant s'était dotée d'un nouvel instrument avant le déclenchement des guerres de la Ligue (1588-1590). L'organiste de Notre-Dame, appelé Jaffrelot, blessé lors du siège de mai 1590, avait été mis en pension, par les bons soins de Guillaume de Rosmadec, chez un chirurgien-barbier à Saint-Brieuc. Malgré les soins reçus, il meurt l'année suivante[4]. Au retour de la paix, les comptes municipaux témoignent de l'intérêt pour l'ornement musical des offices, pour le chant principalement. Mais on ne sait à quelle époque un nouvel instrument fut installé. En 1625, Me François Le Gardien est "estably par messieurs de la Communauté à la conduite de la musique pour estre chantée en l'esglise Nostre-Dame". Jean Chambrin, "musicien", est chargé, en 1627, "tant du culte du service divin que

de l'instruction de la jeunesse". Cela ne préjuge pas cependant de l'existence d'un instrument conséquent. De nouvelles orgues y avaient cependant été probablement installées avant 1627, puisque cette année-là Jean Chambrin est qualifié par le comptable " d'organiste " que François Le Gardué, musicien en la ville, était appelé à remplacer au pied levé. En 1629, Jullien Chotard, maître de musique de la ville, est gagé 36 livres par an "pour faire chanter la musique en l'église de Notre Dame et pour l'instruction de la jeunesse de l'école", en supplément de l'organiste titulaire. A défaut ou en supplément de l'orgue, les offices religieux pouvaient être, à l'occasion, animés par d'autres instruments. Les ensembles ainsi formés pouvaient être parfois assez importants. Au faubourg de Sainte-Croix, le jour de la conjouissance pour la convalescence du Roi célébrée le 1er mai 1687, la messe fut chantée en musique "au son de dix-huit violons, de la harpe et autres instruments".

Dans les années 1630-1638, cependant, les comptes de la ville ne mentionnent plus le traitement d'un musicien. Sans doute faut-il y voir la conséquence des années terribles 1630-1631 marquées par une nouvelle épidémie de peste assez mortifère et pénalisante pour l'économie locale. La priorité n'allait plus alors à la musique. En 1639 malgré tout, deux musiciens émargent de nouveau au budget des bourgeois, mais se partagent les émoluments puisque si les "gages de la musique" se montent toujours à 36 livres, les deux tiers en sont attribués à Baron et l'autre tiers à Gien. Peut-être ces derniers furent-ils remplacés à la tribune par Me Guillaume Bocon signalé cette même année comme "organiste et musicien". Ils purent d'ailleurs bientôt disposer d'un nouvel instrument[5] de qualité construit par Henri Vaignon en 1645-1647. Ce facteur rouennais était déjà bien connu dans le diocèse pour avoir été chargé, à Tréguier, de la facture des orgues de la cathédrale, en 1629[6] .

L'accompagnement musical de la liturgie a toujours eu la faveur des guingampais, et un accompagnement de qualité assuré par des professionnels. Leur absence ne semble avoir été motivée que par des conditions humaines ou économiques difficiles. Dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, la ville manifeste un intérêt particulier à l'art vocal. En 1661, un chantre appelé Maître Yves Gents émarge pour la première fois aux comptes municipaux. Seize ans plus tard, outre l'organiste, un chantre et un sous-chantre sont également rétribués.

Les salaires des organistes guingampais au cours des XVIIe et XVIIIe siècles sont assez surprenants et paraissent indiquer un intérêt particulier manifesté

par la ville pour la qualité de ses musiciens et de ses offices. Les sieurs Pélart, Belhoste et Plusquellec qui se succèdent à la tribune de 1647 à 1725 percevaient au moins 250 livres par an. Belhoste en avouait 300, sans compter les cours d'orgue et de clavecin qui se montaient à environ 2 à 300 L par an (ce qui suppose une pratique convenable). Le casuel pouvait aller de 5 sous pour un baptême à 30 sous pour les célébrations solennelles des confréries. Les sommes perçues par les organistes guingampais sont ainsi incontestablement supérieures à la moyenne des rétributions de leurs confrères français[7], et se situent au niveau de grands centres musicaux : de 1650 à 1675, l'organiste de la cathédrale de Troyes percevait de 150 à 200 L., celui de Chartres, 280 L, celui de Saint-Gervais à Paris, 200 à 400 L. Le phénomène touche d'ailleurs l'ensemble du diocèse de Tréguier: en 1690, alors qu'en Bourgogne, les organistes d'Auxerre et Dijon sont payés à cette époque de 60 à 165 L, le procès Belhoste nous apprend que l'organiste de la cathédrale de Tréguier touche 320 L, celui de N-D du Mur (Morlaix) 270 L, celui de Saint-Jean du Baly (Lannion) 240 L[8].

On ne connaît ni les compétences ni la valeur musicale des différents organistes qui se succédèrent à la tribune de Notre-Dame. Maître Julien Scolan était "musicien expert en son art" selon l'avis de la municipalité en 1629. Mais quel crédit apporter à ce jugement ? Le sieur Pélart n'était pas seulement un interprète. Il composa par exemple la musique exécutée lors de l'office célébré en l'église Notre-Dame à la mémoire d'Anne d'Autriche, mais aucune partition de lui n'a été conservée.

Jean-Baptiste Belhoste avait pour sa part tellement enthousiasmé la ville par son talent qu'il obtint en 1679 le titre d'organiste à perpétuité. La communauté se fût ce jour-là épargné bien de la peine et de l'argent si elle s'était montrée plus circonspecte[9].

Dès qu'il fut assuré de son traitement, le sieur Belhoste, encore simple clerc et bientôt prêtre, s'abandonne à son humeur vagabonde et musicalement éclectique. Il se laisse aller parfois lors des offices divins à toucher sur l'orgue certains airs d'opéra, menuets et danse" à la mode, de telle sorte qu'il se trouva "des personnes assez indécentes" pour oser à l'église "des pas de danse par conformité des airs qu'il touchait sur l'orgue, et plusieurs autres chantant les paroles sur les mêmes airs", au grand scandale des vicaires qui pour ces raisons, et pour quelques autres[10], lui intentèrent un procès en 1690. Cela valut à l'organiste galant d'être destitué. Le feuilleton judiciaire qui suivit ne se clôtura pas à la mort de Belhoste. En 1745, ses héritiers poursuivent encore avec hargne le procès, au grand détriment de la

communauté de ville qui perdit dans cette affaire, en dédommagements et frais divers, la somme considérable de 10 000 livres.

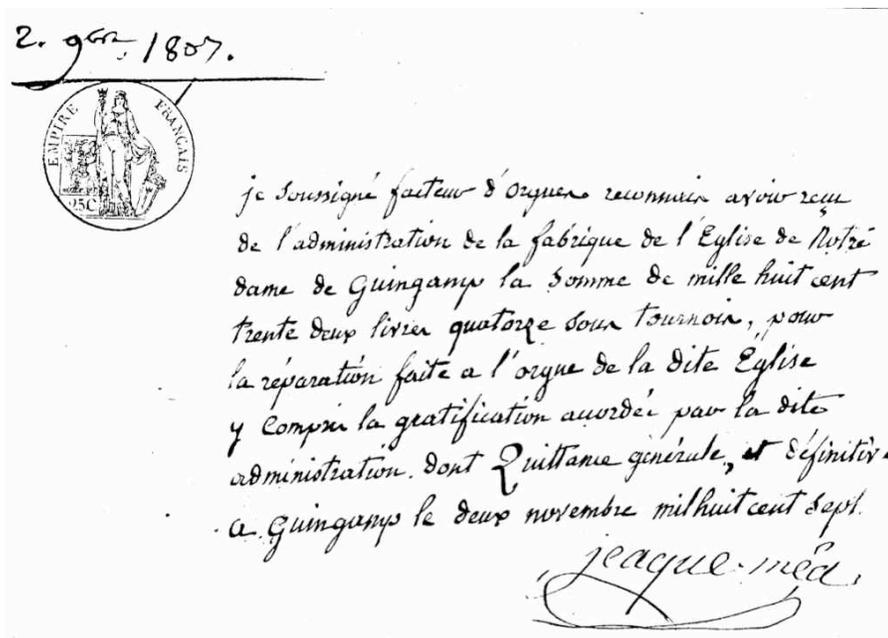
Mais en 1695, l'instrument guingampais n'était peut-être plus à la mesure du talent de Belhoste. La plupart de ses jeux étaient en effet inutilisables ou fort endommagés comme le souligne le procès-verbal (voir lien) établi, à la demande du sieur Belhoste.

L'ensemble fut rafistolé plus que réparé. Vingt ans après, les orgues sont à nouveau en indigence de réparation. Le facteur d'orgue Ingant de Sainte-Honorine[11] établit le devis et assure la restauration de l'instrument. Le 10 septembre 1723, Mr Bizien, "prestre organiste" de la cathédrale de Saint-Brieuc, est prié de venir pour vérifier l'ouvrage. Mais pour rendre les orgues parfaites et de toute évidence pour s'adapter aussi à l'esthétique musicale en vogue, les sieurs Bizien et de Sainte-Honorine estimèrent qu'il fallait ajouter deux jeux, "le cromehorne et le larigot". La communauté accepta cette rallonge qui lui coûta plus de 250 L.

L'histoire de l'instrument et de ses serviteurs se perd ensuite pendant tout le temps de la Révolution, durant laquelle l'église avait été utilisée comme corps de garde, grenier à foin ou dépôt de poudres. Elle fut rendue officiellement au culte catholique officiel en 1798. Mais ce n'est que le 4 juillet 1802, après le Concordat, que s'y tint la cérémonie de réconciliation des deux Eglises. Les comptes rendus ne précisent pas si les orgues furent jouées. Malgré le temps d'abandon, elles semblent avoir échappé aux dégradations subies par l'édifice. Elles nécessitaient cependant des "réparations".

15 mai 1807.  
M<sup>r</sup> Le Baillif Trepozier de la fabrique est invité à Compter  
au sieur meca dit sans chagrin facteur d'orgues la somme  
de soixante livres à valoir sur les réparations faites et à faire  
aux orgues de l'église à guingamp le 15 mai 1807  
L'édignan ad 3  
jacquemea  
piveraquite  
Bon p<sup>r</sup> 60 //

Elles furent réalisées par un facteur appelé Jacques Mea, dit Sans-Chagrin, pour la somme, il est vrai, rondelette de "1 832 livres 14 sous tournois" (sic), acquittée le 2 novembre 1807[12].



Un organiste est aussitôt employé, en début 1808, pour les jouer, Monsieur Agapit Le Deuc. Ses appointements étaient de 450 francs, outre 50 centimes pour chaque baptême, 1 franc pour chaque mariage, "et quelquefois plus", lorsqu'il est appelé. Le conseil de fabrique en fait l'éloge en ces termes: "Mr Le Deuc se perfectionne de jour en jour, s'est mis, quoiqu'aveugle, au fait du chant parisien en très peu de temps. Il est d'ailleurs fort exact"[13]. Le suivi de l'instrument était alors assuré par un facteur morlaisien, Jean-Marie Metre (?). Le 21 juin 1821, M. Le Deuc ayant signalé ne plus pouvoir faire usage de la voix humaine ni de la pédale de trompette, ce facteur en est averti afin d'y porter remède.

Le lieu connaît alors une l'affluence de plus en plus grande, en particulier lors du pèlerinage marial, souligné par le couronnement de Notre-Dame de Bon-Secours, célébré en grandes pompes en septembre 1857, et deux ans plus tard, l'agrégation de l'église à Sainte marie-Majeure de Rome, assortie d'indulgences, honneur insigne accordé par les papes aux sanctuaires les plus remarquables pour leur antiquité et leur fréquentation.

L'orgue joua son rôle lors des festivités qui entourèrent ces consécration. Il

était tenu par Mademoiselle. Jeanne Lindé[14], de 1857 au plus tard jusque 1860. Son successeur fut M. Loiseau. Qui ne disposait à vrai dire que d'un instrument délabré et difficilement jouable. Depuis plusieurs années, un projet "passionnait les artistes et plusieurs membres les plus influents des deux conseils de la ville: acheter de grandes orgues et les placer au bas de l'église. C'était un courant établi et une opinion qu'on ne pouvait combattre, sous peine de blesser des susceptibilités aussi grandes chez les femmes que chez les hommes", écrivent les fabriciens. On envisagea une souscription mais "elle n'avait aucune chance de réussir dans un moment où la gêne était générale. On comptait sur un secours du gouvernement. Le temps est passé, et aujourd'hui le budget est fermé à ces demandes du culte". Le 15 janvier 1863, le bureau propose au Conseil d'acheter un harmonium "pour remplacer le vieil orgue démoli".

Mais sous l'influence de Sigismond Ropartz, le Conseil de fabrique ne retint pas cet avis. Il prit contact avec M. Claus, facteur d'orgues à Rennes, et M. Debierre[15], facteur d'orgue à Nantes, pour tenter de redonner vie au vieil instrument, et à l'agrandir. Claus répondit: "Il me paraît établi que l'orgue ne comporte pas l'agrandissement demandé. Je vous propose la seule chose qui convient pour le moment: démonter les tuyaux, démonter le mécanisme, réparer la soufflerie, et ce travail coûterait 2 700 F". La conclusion de M. Debierre est plus explicite encore: "En résumé, je crois que cet orgue ne peut pas être notablement enrichi, que les quelques jeux qu'on pourrait-y ajouter feraient une dépense que ne compenserait pas le résultat obtenu". Il se proposait malgré tout de le réparer et mettre en état de fonctionnement pour 2 880 F.

Ce fut la solution adoptée dans l'attente d'un moment plus favorable pour faire l'acquisition d'un instrument neuf, suivant le désir des paroissiens et en rapport avec l'importance de l'édifice. Le choix se porta sur la maison Claus, "pour une plus grande facilité de communication". La réparation terminée, M. Thielemans fut sollicité pour une expertise: "Je puis déclarer que Mr Claus[16] a non seulement remis cet instrument dans son état primitif, mais qu'il a de plus fait disparaître les inconvénients de l'entassement de tuyaux dans l'intérieur de l'orgue pour y donner accès et faciliter son entretien et son accordage. L'orgue ainsi revu, réparé, consolidé et harmonisé par son habile ouvrier M. Gigout, peut à présent rivaliser avec les meilleurs instruments du genre"[17].

Le projet de réaliser un nouvel instrument devait cependant tenir fort à cœur la collectivité guingampaise. Le 1er mars 1863, en vote le principe. Dès lors

l'affaire est rondement menée. Des contacts sont pris par l'intermédiaire de Ropartz et de ses relais professionnels et sociaux personnels, et probablement aussi par M. Thielemans, musicien et organiste déjà renommé, déjà présent en la ville, comme on l'a vu. Il ne semble pas y avoir eu d'appels d'offre multiples. S'il y en eut, ils furent très rapidement lancés et étudiés puisque le 12 avril suivant, Loret, facteur d'orgues à Bruxelles, se présente en personne à Guingamp, devant le conseil de fabrique: "Il expose qu'il est impossible de restaurer le jeu d'orgues actuel qui est désormais totalement hors d'état de fonctionner. Le buffet seul, et le bois de la tribune, peuvent être utilisés". Il propose de "changer la place de l'instrument pour le reporter dans la chapelle sud au-dessous de la chambre de l'arsenal", et soumet le plan et les devis d'un instrument neuf qu'il s'obligerait à confectionner pour le prix de vingt mille francs". Le Conseil, "considérant que les renseignements pris sur le talent et sur l'honorabilité de Mr Loret lui fournissent toute garantie", accepte le projet[18].

Sa présence à Guingamp n'est peut-être pas le fait du hasard. Les contacts avec la fabrique guingampaise avaient été facilités par la présence en la ville d'un compatriote musicien. C'est de lui que proviennent probablement les renseignements sur la réputation et l'honorabilité de ce facteur qui emportèrent la décision du conseil paroissial.

Le 13 février 1865, MM. Paul Bartet, organiste à Nantes, Jean-Jacques Gaudu, facteur de pianos à Saint-Brieuc, et Pierre Thielemans, commissaires nommés par la fabrique, procèdent à l'examen de l'instrument livré par Loret, et témoignent de leur entière satisfaction. Il est inauguré et béni le lendemain devant une foule nombreuse qui eut le plaisir d'entendre le nouvel instrument chanter sous les doigts de Thielemans et Bartet. Le buffet " a été fait par les ouvriers ordinaires de l'église sous la direction de M. Ropartz, avocat, secrétaire de la fabrique. C'est lui qui en a fait les plans et dirigé l'exécution en y employant les matériaux de l'ancien buffet avec beaucoup d'autres débris qui se trouvaient dans les magasins de l'église"[19].

Par sa personnalité, Pierre Thielemans occupe l'essentiel de la vie musicale guingampaise et même régionale de la fin du siècle. Ce musicien belge s'était acquis une solide réputation dans sa patrie avant de s'exiler en Bretagne, pour on ne sait quelle raison. Sa présence à Guingamp est avérée dès 1864. Il y est probablement arrivé l'année précédente avant même que se négocie, avec Loret, le contrat du nouvel orgue[20]. Thielmans, en plus de sa fonction de professeur de musique à l'Institution Notre-Dame, devint statutairement le titulaire de l'orgue Loret en janvier 1865[21] jusqu'à sa disparition, à

Guingamp, le 3 décembre 1898. Si l'on en croit la notice nécrologique publiée par la Revue musicale Sainte-Cécile du 20 janvier 1899, la mort avait empêché cet artiste d'une modestie reconnue de se rendre à Londres "pour surveiller les dernières répétitions d'une Messe de requiem qu'il venait de composer". Sur l'œuvre de "ce doux musicien", on consultera avec profit son éloge prononcé à Guingamp, le 30 août 1900, par Sullian Collin lors du Congrès de l'Union Régionaliste Bretonne[22].

Il est remplacé à la tribune de l'orgue par Frère Armel en 1899-1900, puis par Frère Simon, en 1901-1902. Durant les trois années qui suivent, les comptes enregistrent le traitement de l'organiste indifféremment au nom de Faijean, Blayjean, Bléjan qui semblent être une seule en même personne. Eugène Guillaume prendra la suite en septembre 1906 jusque 1909 au moins.

La maintenance et le suivi de l'instrument seront assurés par Claus jusqu'en 1899. En 1908 apparaît le nom de Gaudu, probablement fils ou successeur de Jean-Jacques évoqué plus haut. Peut-être est-ce lui qui assure les importantes réparations réalisées en 1910 pour la somme de 2 500 F. De 1912 à 1914, les orgues sont accordées par un certain Reinbury.

H. LE GOFF  
(A suivre)

[1]

[2] Bibl. munic. Guingamp, 920 CC 37.

[3] Idem, délibération du 16 février 1536.

[4] Bull. Soc. Em. 22, 1904, p. 252.

[5] L'orgue actuel a conservé quelques parties de son buffet.

[6] H. Vaignon sera également chargé de restaurer les orgues de N-D. de Coatcolvezou, à Tréguier, en 1654. L'écart de temps entre ses deux interventions trégorroises peut laisser penser qu'il peut s'agir de deux personnages différents d'une dynastie de facteurs (le père et le fils ?).

[7] Norbert DUFOURQ, Le Livre de l'orgue français, Paris, Picard, 1971-1982, t. III, p. 257-259.

[8] Dans les deux cas on ne sait si ce montant représente le salaire "fixe" ou le revenu réel, casuel compris.

[9] Cela est d'autant plus singulier qu'un certain "Messire Jean-Baptiste Belloste, diacre du diocèse de Rennes" est engagé par le chapitre cathédral de Saint-Brieuc, pour jouer les orgues de la cathédrale, aux appointements

de " 21 livres par mois, à charge pour lui de payer un souffleur " (Geslin de Bourgogne et A. de Bathélemy, Anciens évêchés de Bretagne, t. I, p. 178.

[10] Il avait beaucoup fréquenté la maison de Pierre Hamon, bailli de Guingamp, pour y enseigner le clavecin à sa fille. A la mort du bailli, des rumeurs coururent concernant ses relations avec la femme du défunt. Il fut même arrêté, le 9 avril 1694. Mais la procédure ne semble pas avoir eu de suite. Jean-Baptiste Belhoste était alors âgé de 39 ans.

[11] Ce facteur, que certains appellent Marin Ingant de Sainte-Honorine, est peu connu. La Bretagne lui doit aussi la réparation, en 1723, des orgues de l'église du Faou.

[12] Il ne s'agissait peut-être que du solde, car un autre document déclare que le travail dura deux ans " et coûta plus de 2 000 francs ".

[13] Par lettre du 1er juin 1820, le conseil lui reprochera cependant d'avoir le jour de la Pentecôte, admis inconsidérément à la tribune " un grand nombre de jeunes gens qui s'y étaient comportés de façon bien éloignée de la décence et du respect avec lesquels il faut se comporter en ce lieu ". On entendit même siffler. Il lui est demandé d'être à l'avenir plus circonspect.

[14] En 1858-1860, elle touche comme organiste 350 F par an, et assure elle-même les réparations et l'accordage de l'orgue.

[15] Le jeune Louis Debierre (il est alors âgé de 21 ans), à peine installé à Nantes, n'avait donc pas encore achevé son premier instrument, l'orgue de la chapelle de Toutes-Joies, à Nantes, livré le 29 décembre 1863.

[16] Jean-Baptiste Claus, ancien contremaître de Aristide Cavaillé-Coll.

[17] Ce document implique donc la présence de Thielemans à Guingamp dès le début de l'année 1863 au plus tard.

[18] Le registre de paroisse de Guingamp note à son sujet : " Mr Loret est le facteur des orgues acquis par la Cie de Jésus et formé par le père Lambillat ".

[19] Loret, pendant plusieurs années, resta en contact avec les fabriciens de Guingamp. En témoigne cette lettre à verser à son dossier : " Amiens, le 14 mars 1868. Mon cher Monsieur Le Joli, Je suis à l'ouvrage à Amiens dans la Picardie, et il se présente ici une belle occasion dont je désirerai bien de profiter, mais une seule chose qui me manque c'est de l'argent, si vous pouviez m'envoyer l'acompte que vous m'avez promis dans une lettre charge vous me ferez (sic) grand plaisir. Monsieur Gaudu de St Briec m'a écrit que l'orgue de Guingamp est en parfait et bon état, ce que je n'en doute pas que le doyen a donné une fausse alarme dans le conseil de fabrique de ce qu'il n'aura pas bien compris Tielmans. Dans l'espoir de recevoir de vos bonnes nouvelles, je me dis, mon cher Monsieur, Votre dévoué Loret. – P.S. Je vous enverrai le tout par le retour du courrier sur l'avance, Le Loret, facteur d'orgues rue la Gloriette, n° 9, Amiens, Somme " (Archives paroissiales de Guingamp).

[20] Thielmans semble avoir quitté son poste de titulaire de Sainte-Catherine de Bruxelles , et la Belgique, en 1862, au même moment où Loret, lui aussi, s'expatriait.

[21] "Aux appointements de 1500 F par an sans casuel, ou bien de 1000 F avec le casuel".

[22] Publié dans L'Hermine, revue littéraire et artistique en Bretagne, Rennes, 1901, 4<sup>e</sup> livraison (20 janvier) et 5<sup>e</sup> livraison (20 février).